



1
Jours

La responsabilité civile et pénale des dirigeants en matière de sécurité

dans SECURITE - MANAGEMENT DE LA SECURITE / Réf : SEC-MANA-08

Objectifs de la formation

- Distinguer les différentes formes de responsabilités
- Décrire la réglementation

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Identifier les acteurs de la sécurité

- Les acteurs externes (médecin du travail, inspecteur du travail...)
- Les acteurs internes (direction, CHSCT, DP, CE)
- Le Document Unique

2. Examiner les responsabilités de l'employeur

- Responsabilité morale
- Responsabilité civile
- Responsabilité pénale
- La délégation de pouvoir

Après-Midi

3. Décrire le cadre réglementaire de la sécurité

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274

GROUPE
LEXOM

LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :

LEXOM

someformpro
formation professionnelle

supipgv
école supérieure

BIO
FORMATION

DEFI3
TRANSFORME VOS RESSOURCES EN FORMATION

ALTERCLASS

IRFA

FRANCE CARRIERE



- Gestion des contrats courts
- Gestion des interventions des entreprises extérieures
- Formation sécurité obligatoires
- Evaluation des risques (loi 31 Décembre 1991, arrêté 5 Novembre 2001)

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Tout public

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

- Exercices d'autopositionnement, partages d'expériences interactifs entre stagiaires
- Supports théoriques et pratiques
- Mises en situation

Modalités d'évaluation

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation privilégiera l'aspect formatif et les interactions participant/formateur. Elle pourra éventuellement prendre l'aspect d'un QCM.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.

